

19^e PARLEMENT DES ENFANTS

PROPOSITION DE LOI

*visant à sensibiliser les enfants et leurs parents à la sécurité et à la civilité
lors des pratiques liées aux nouvelles technologies
en instituant au sein des établissements scolaires
une session de formation sur l'attitude à adopter face à l'internet.*

PRÉSENTÉE

par Houcine ABDOU, Baris BAYATLI, Moinecha BOINA, Soukayna BOUGHALMI,
Thaïrick BRICE, Thalia BRICE, Sarah CANTAREL, Naomi CONTROL,
Youssef EL HOURAOUI, Firdaous ES SAMOUTE, Elyan LEGENDRE,
Léa MARGERIE, Okan SEKER, Khalid SOUMAÏLA,
Célia TROTET, Schamsedine ZINEDDINE

EXPOSÉ DES MOTIFS

MESDAMES, MESSIEURS,

Tous les jours, nous « cliquons », nous « surfons », nous « chattons » et quelquefois, nous « twittons », nous « facebookons » et nous « skypons » !

Les adultes disent que nous sommes des « digital natives » parce que nous grandissons avec les nouvelles technologies. Nous ne pourrions plus vivre loin des écrans de nos ordinateurs, de nos smartphones, de nos tablettes, de nos consoles.

Nous aimons particulièrement discuter grâce aux messageries instantanées, jouer en ligne, raconter nos petites histoires sur les réseaux sociaux, participer à des événements virtuels.

Cependant, devant nos écrans, nous sommes le plus souvent seuls, sans nos aînés et surtout sans nos parents qui ne savent pas toujours avec qui nous communiquons et qui, pourtant, essaient de nous mettre en garde contre les pièges et les dangers de l'Internet.

Certes, dès cette année, les élèves de CM2 vont être sensibilisés aux risques sur Internet grâce à l'opération « Permis Internet ».

Mais nos parents, eux, manquent d'informations et d'outils pour nous protéger et ne savent pas ou peu ce qui existe en matière de prévention.

Pour toutes ces raisons, il nous semble indispensable d'instituer, dans toutes les écoles élémentaires, une session de formation ouverte aux parents accompagnés de leurs enfants en collaboration étroite avec l'équipe enseignante et les partenaires de l'école.

Cette proposition de loi voudrait être novatrice, en proposant des dispositifs qui pourraient venir en complément des outils déjà existants proposés dans les écoles élémentaires.

PROPOSITION DE LOI

Article 1^{er}

Chaque année, une journée de formation « Connaître et utiliser Internet » à destination principalement des parents des élèves de CM2 est mise en place dans chaque école élémentaire.

Article 2

Lors de cette session de formation, les parents doivent pouvoir :

- utiliser les réseaux sociaux accompagnés de leurs enfants,
- participer à des jeux de rôles,
- découvrir les outils existants en termes de protection et de sécurité.

Article 3

La formation est dispensée par des partenaires de l'école (Gendarmerie Nationale, Conseillers en Nouvelles Technologies, Partenaires culturels,...) en étroite collaboration avec l'équipe pédagogique.

Article 4

A l'issue de cette formation, les parents reçoivent :

- un support numérique contenant un filtre performant pouvant être installé sur leur matériel informatique,
- une plaquette recensant l'ensemble des informations
- un autocollant édité par les services de l'Etat « n° vert NET ECOUTE » à fixer sur le matériel informatique familial.

19^e PARLEMENT DES ENFANTS

Élèves de la classe de CM2 de l'école élémentaire Jean de La Fontaine
d'Alençon (Académie de Caen)

Question posée à Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale ?

Comment réagissez-vous face à une situation délicate se déroulant dans l'hémicycle (désaccord entre les groupes, injures proférées...) et quel pouvoir avez-vous face à cela ?

Question posée à Monsieur le Ministre de l'Education Nationale ?

Au collège, surtout en 6^{ème}, pourrait-il y avoir une organisation qui ressemblerait à celle de l'école élémentaire, c'est-à-dire : chaque classe de 6ème reste dans une salle et les professeurs se déplacent et ces derniers sont moins nombreux (peut-être 5 ou 6) ?